Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-213501562-20260605-422026-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO
CANTON DE COMBOURG
COMMUNE DE LONGAULNAY

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
- en exercice : 15
- présents : 12
- Absents excusés : 03

Séance du 05 juin 2026

Date de convocation : 27 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de LONGAULNAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David BUISSET.

Présents : M. BUISSET David, Mme GROSSET Christèle, Mme PEUVREL Mireille, Mme DELAHAYES Oksana, Mme VAUQUENU Mélanie, M. MAHE Olivier, M FOUERE Jean-Claude, M ROUAULT Dominique, M BOUGARD Frédéric, Mme Hélène BRUGALLE, Mme Betty PERCHEREL, M. Franck BASSET.

Absents excusés : M. David ROUILLE, Mme Fabienne BRADILLY, M. Pierre-Yves LE HIR.

Secrétaire de séance : Mme Christèle GROSSET

Délibération n°42/2026

DELIBERATION : SENATORIALES. ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS (Communes de moins de 1 000 habitants)

Le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie, le 05 juin 2026 à 18 h 30.

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-213501562-20260605-422026-DE

Jean-Claude FOUERE et M. Frédéric BOUGARD pour les deux plus âgés, Mme Mélanie VAUQUENU et M. Franck BASSET pour les deux plus jeunes.

La présidence du bureau est assurée par M. le Maire.

b) Les candidatures enregistrées :

Mme Oksana DELAHAYES, Mme Betty PERCHEREL et M. David BUISSET se présentent en tant que candidats.

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 0
- majorité absolue : 6

c) Élection du délégué (ou des délégués)

Ont obtenu :

- Mme Betty PERCHEREL 12 voix
- M. David BUISSET 12 voix

- Mme Oksana DELAHEYES 12 voix

Mme Betty PERCHEREL, Mme Oksana DELAHAYES et M. David BUISSET ayant obtenus la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

NB : *la même démarche est conduite pour l'élection des suppléants.*

- M. Frédéric BOUGARD 12 voix
- M. Dominique ROUAULT 12 voix
- Mme Christèle GROSSET 12 voix

M. Dominique ROUAULT, M. Frédéric BOUGARD et Mme Christèle GROSSET ayant obtenus la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Fait à Longaulnay, le 05 juin 2026.

Pour extrait conforme

Le maire,

David BUISSET

MAIRIE DE LONGAULNAY 35190 (ILLE-ET-VILAINE)